

Kafala, les juges donnent le feu vert

● Les juges en charge des dossiers de la Kafala ont validé le processus d'adoption sous ce régime au profit de familles espagnoles. Le ministère espagnol des Affaires étrangères a réitéré son engagement à respecter les termes de cette adoption selon la loi musulmane.

Une promesse est une dette, dit le proverbe espagnol. Et Mustafa Ramid, ministre de la Justice et des libertés a bien honoré la promesse faite à son homologue espagnol, de se pencher sur le dossier de la kafala avant fin juillet. Une dizaine de familles espagnoles en processus d'adoption sous le régime de la Kafala ont reçu le feu vert des juges en charge de ce dossier. Jeudi dernier, ces familles, sur un total de 62 candidates, ont pu faire sortir, pour la première fois, les enfants de l'orphelinat. Certes, les nouveaux tuteurs n'ont pas encore décroché l'autorisation de quitter le terri-

toire national en compagnie de leurs kafals, mais un grand pas est déjà franchi. Toutefois, seules les familles dont les enfants sont issus de l'orphelinat de Rabat ont reçu l'avis favorable du juge. À Casablanca, Tanger et Agadir, l'attente se fait encore longue. «*Il paraît que l'ordre de débloquer la situation ne leur est pas encore parvenu*», ironise cette source qui ne cache pas sa peine face à cet appareil judiciaire qui agit sous les ordres. Pour le reste des candidats, l'espoir reste de mise et la procédure suit son cours. «*Nous respectons les démarches scrupuleusement dans l'espoir de voir notre situation se débloquer.*

Certes, nous relevons une certaine réticence de la part de certains agents de l'administration qui nous réclament des documents déjà fournis ou qui refusent de délivrer tel ou tel document, mais nous prenons notre mal en patience», explique cette mère. Malgré ce premier dénouement, les familles ne veulent pas encore crier victoire et préfèrent afficher de la prudence. De sa part, le gouvernement espagnol a adressé ses félicitations aux familles concernées, tout en rappelant qu'il restera vigilant. Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères et de la coopération a réitéré son «*engagement ferme à faire respecter les clauses*



Malgré ce premier dénouement, les familles ne veulent pas encore crier victoire.

de cette adoption selon la loi musulmane ainsi que les conditions dans lesquelles elle a été concédée, dans le cadre des accords de coopération judiciaire signés entre les deux gouvernements», insiste le texte. Le département espagnol a espéré que les garanties offertes par le gouvernement ibérique contribuent à abréger l'attente du reste des familles, en procédant à l'octroi de cette kafala aux autres foyers candidats. De même, la diplomatie espagnole a souligné qu'elle continuera «*à coopérer pleinement avec les autorités marocaines dans l'intérêt des mineurs*». L'ambassade d'Espagne et les différents consulats ont été appelés à venir en aide aux familles pour accélérer les procédures afin que ces enfants découvrent la chaleur de leur nouveau foyer, le plus tôt possible. ●

DNC À MADRID **AMAL BABA ALI**
a.babaali@leseco.ma